

de Québec, ce qui a entraîné la perte des avantages qu'avait notre région autrefois.

Grâce à cette nouvelle mesure, nous espérons que les industriels viendront s'établir chez nous, où le progrès économique est très lent. A mon avis, cette mesure n'est pas «discriminatoire»; elle est dans l'ordre et tend à l'intérêt du pays. Du reste, ainsi que le mentionnait l'honorable député de Northumberland (M^{re} Jewett), cette mesure a déjà été essayée dans d'autres pays et elle a donné des résultats satisfaisants.

Je crois donc qu'il est de mon devoir de signaler que cette mesure tend à décentraliser l'industrie et favoriser les régions les plus durement atteintes.

Quant aux méthodes employées pour la désignation de ces endroits, elles peuvent peut-être faire l'objet de critique. Mais si nous prenons la carte et étudions les divisions économiques où le développement est trop lent, nous constatons que ce sont réellement les endroits qui souffrent le plus économiquement au Canada qui jouiront de ces avantages. Donc, on n'a pas à se plaindre de la façon dont on a procédé.

On fait grand état de ce que les municipalités, les provinces n'auraient pas été consultées. Au fait, il y aurait peut-être lieu d'examiner la question plus attentivement à ce sujet-là. Évidemment, le mécanisme n'est peut-être pas encore assez au point; de là l'importance de nommer un comité permanent des relations fédérales-provinciales qui prévient un empiètement dans un domaine où il peut y avoir concurrence entre les provinces et le gouvernement fédéral.

Toutefois, même si l'on a soulevé un problème de cette nature, nous ne devons pas arrêter toute la législation; bien au contraire, nous devons agir. S'il y a des abus, nous devons y remédier, mais nous ne devons pas cesser d'agir parce qu'un problème constitutionnel survient qui engendre une difficulté constitutionnelle.

Chacun doit prendre ses responsabilités et en cela, le gouvernement agit très bien.

(Traduction)

M. Nasserden: J'invoque le Règlement. Je me demande si l'honorable député pourrait s'en tenir davantage à l'article à l'étude. J'estime qu'il s'est écarté considérablement du bill que nous examinons présentement.

(Texte)

M. Chrétien: J'ai prononcé un discours concernant le bill C-95, et plusieurs autres députés de la Chambre ayant soulevé des points semblables, je suis d'opinion qu'il m'est permis d'élaborer mon idée sur certains aspects.

En terminant, je voudrais soulever un point particulier qui me touche et touche énormément la province de Québec. Nous avons,

malheureusement, à l'heure actuelle, en ce qui a trait à la fiscalité, un problème délicat: les reçus de charité.

J'ai reçu, cet après-midi, une pétition signée par 600 personnes, m' enjoignant de demander à l'honorable ministre des Finances d'étudier ce problème. C'est un problème qui existe dans la province de Québec depuis de nombreuses années...

(Traduction)

M. le président suppléant: Je voudrais me prononcer sur le rappel au Règlement du député de Rosthern. Les membres du comité admettront que nous étudions le premier article du bill. Il est généralement admis, je crois, que le débat a un peu plus d'ampleur à ce stade-ci qu'on ne le permettrait normalement. Toutefois, je recommanderais au député qui a la parole de s'en tenir aussi rigoureusement que possible au bill, même s'il paraît admis que le débat peut être de portée générale à ce stade-ci.

(Texte)

M. Chrétien: Même si cela n'est pas tout à fait conforme au Règlement, j'avais le droit de parole avant que l'honorable député de Digby-Annapolis-Kings (M. Nowlan) présente son amendement. J'ai eu la délicatesse de lui céder la parole; alors je ne vois pas pourquoi je ne pourrais pas exposer pendant quelques minutes une opinion dépassant le cadre de l'article.

Monsieur le président, j'aurais seulement une suggestion à faire à l'honorable ministre des Finances. Je désire reprendre l'excellente suggestion qu'a faite le député de Lac-Saint-Jean (M. Lessard), relativement à la possibilité de supprimer les reçus pour les dons de charité, et de réduire de 17 à 14 ou 15 p. 100 l'impôt dont la première tranche du revenu imposable est grevée, à l'heure actuelle. Ou encore, on pourrait relever la base de l'impôt de façon que le fisc ne perde rien et que les contribuables n'aient pas à se débattre continuellement avec les fonctionnaires du ministère du Revenu national, éliminant ainsi une pratique que je pourrais qualifier de prime à la charité. Si nous sommes généreux, nous serons récompensés lorsque nous aurons terminé notre voyage sur cette terre.

Je suis d'avis que le ministre des Finances devrait étudier ces suggestions avec attention, car je suis certain qu'il y a moyen d'améliorer cet état de choses. Peut-être y a-t-il eu des abus, seulement il faut que la situation soit redressée. Je soumets que le ministre des Finances réussira à trouver une solution parce que, comme je l'ai dit, les paroles ne suffisent plus, il est temps d'agir.